

Licence Professionnelle Anatomie et cytologie pathologiques

OBJECTIFS

Cette Licence Professionnelle est destinée à former les techniciens en anatomie pathologique ; il s'agit de collaborateurs indispensables aux médecins spécialistes participant directement à la prise en charge des prélèvements et aux diagnostics des pathologies cancéreuses ; ils réalisent la lecture des frottis cervicaux utérins dans le cadre du dépistage du cancer du col utérin.

MODE DE RECRUTEMENT

■ En formation initiale :

- Titulaires d'un DUT génie biologique ou d'un BTS option biochimie, analyses médicales, analyse biologique
- Etudiants en Médecine ayant :
 - validé l'année de PCEM2
 - validé le L2 des SVT (dans les deux ans qui suivent l'année de PCEM1)
- Les étudiants ayant validé L2 des Sciences de la Vie et de la Terre

■ En formation continue

L'accès en L3 concerne notamment les salariés et demandeurs d'emploi exerçant ou ayant exercé des fonctions de technicien de laboratoire et désirant se spécialiser.

Pour les non diplômés, l'accès en L3 sera possible sur décision de validation d'acquis (décret n° 85-906 du 23 août 1985), à la condition de pouvoir justifier :

- d'un niveau d'étude jugé équivalent à celui ci-dessus défini ;
- ou d'une expérience de technicien de laboratoire ou dans des fonctions jugées équivalentes, d'une durée minimale de 3 ans.

ORGANISATION DE LA FORMATION

Site préparant au diplôme : Dijon

Présentation des UE

- **UE1** : Anatomie pathologique générale ; biologie cellulaire ; histologie générale
- **UE2** : Cytologie pathologique spéciale (bronchique, urinaire, digestive...) ; protocoles de prise en charge macroscopique
- **UE 3** : Techniques de routine d'histologie et de cytologie
- **UE 4** : Anatomie pathologique tumorale ; foetopathologie
- **UE 5** : Cytopathologie : frottis de dépistage du cancer du col utérin
- **UE 6** : Techniques spéciales : IHC/IF/HIS/BM
- **UE 7** : Projet tutoré, individualisé en fonction du projet professionnel
- **UE 8** : Formation aux différents postes de travail du laboratoire, répartie en deux sessions

Stages en milieu professionnel et mémoire obligatoire pour l'obtention de la totalité du diplôme

■ Tableau de répartition des enseignements et contrôle des connaissances

Semestre	UE	Crédits ECTS	Compétences attendues	Disciplines concernées	Coef	Volume horaire
1	1	6	Acquisition des bases de biologie, histologie et anatomie pathologique	Anatomie pathologique générale Biologie cellulaire Histologie générale	C2	CM : 10 TD : 10 TP : 10 Total : 30
2	2	8	Acquisition des bases de la lecture des lames en cytologie pathologique. Etude des pièces opératoires.	Cytologie pathologique spéciale (uro-génitale, digestive,...) Protocole de prise en charge macroscopique	C6	CM : 20 TD : 36 TP : 40 Total : 96
1	3	7	Acquisition des techniques de routine en anatomie et cytologie pathologiques	Techniques de routine d'AP et CP	C6	CM : 10 TD : 40 TP : 40 Total : 90
1	4	6	Acquisition des bases de la pathologie tumorale Protocole de vérification anatomique	Anatomie Pathologique tumorale Foetopathologie	C2	CM : 10 TD : 10 TP : 10 Total : 30
1	5	8	Acquisition des bases de la lecture de lames concernant le frottis cervico-vaginal de dépistage	Cytopathologie : frottis de dépistage du cancer du col utérin	C6	CM : 20 TD : 36 TP : 40 Total : 96
2	6	7	Acquisition des techniques spéciales en anatomie pathologie et cytopathologie pathologique	Techniques spéciales Techniques de Biologie Moléculaire Techniques d'immunohistochimie Techniques d'hybridation in situ	C6	CM : 10 TD : 40 TP : 40 Total : 90
2	7	9	Mémoire et Tutorat Anglais obligatoire	Projet individualisé concernant une technique en fonction du projet professionnel	C10	Total : 150
1 et 2	8	9	Stage dans les Laboratoires	Formation aux différents postes de travail du laboratoire répartie en deux sessions	C10	Total : 10 semaines x 2

■ **Modalités de contrôle des connaissances** :

Les règles communes aux études LMD sont précisées sur le site de l'Université <http://www.u-bourgogne.fr/>

- Le contrôle de connaissances sera organisé pour chaque unité (janvier, juin et septembre)
- Les modalités de contrôle sont identiques pour chaque unité et pour chaque session :
 - une épreuve rédactionnelle et une épreuve pratique notée chacune sur 20
 - une moyenne (pondérée par les coefficients) de 10/20 est nécessaire
- Pour la validation de la totalité de la licence professionnelle, la réalisation d'un mémoire est obligatoire en fin de L3
- Si la licence n'est pas obtenue, les unités pour lesquelles l'étudiant a obtenu 10/20 sont capitalisables
- La licence professionnelle est décernée aux étudiants qui ont obtenu à la fois une moyenne générale égale ou supérieure à 10 sur 20 à l'ensemble des unités d'enseignement, y compris les projets tutorés et le stage, et une moyenne égale ou supérieure à 10 sur 20 à l'ensemble constitué du projet tutoré et du stage.
- La compensation entre éléments constitutifs d'une unité d'enseignement, d'une part, et les unités d'enseignement, d'autre part, s'effectue sans note éliminatoire.
- Lorsqu'il n'a pas été satisfait au contrôle des connaissances et des aptitudes, l'étudiant peut conserver, à sa demande, le bénéfice des unités d'enseignement pour lesquelles il a obtenu une note égale ou supérieure à 8 sur 20.

COMPENSATION :

Une compensation s'effectue au niveau de chaque semestre. La note semestrielle est calculée à partir de la moyenne des notes des unités d'enseignements du semestre affectées des coefficients. Le semestre est validé si la moyenne générale des notes des UE pondérées par les coefficients est supérieure ou égale à 10 sur 20.

CAPITALISATION :

Chaque unité d'enseignement est affectée d'une valeur en crédits européens (ECTS). Une UE est validée et capitalisable, c'est-à-dire définitivement acquise lorsque l'étudiant a obtenu une moyenne pondérée supérieure ou égale à 10 sur 20 par compensation entre chaque matière de l'UE. Chaque UE validée permet à l'étudiant d'acquérir les crédits européens correspondants. Si les éléments (matières) constitutifs des UE non validées ont une valeur en crédits européen, ils sont également capitalisables lorsque les notes obtenues à ces éléments sont supérieures ou égales à 10 sur 20. »

STAGE

Stage pratique dans les laboratoires de 10 semaines x 2

COMPETENCES ACQUISES

- Maîtrise des techniques de routine et spéciales en Anatomie Pathologique
- Maîtrise des nouvelles techniques d'IHS.IHC et Biologie moléculaire
- Prise en charge des matériels biopsiques et des pièces opératoires simples
- Lecture des frottis de dépistage du cancer du col utérin

DEBOUCHES

Les techniciens de laboratoire spécialisés en Anatomie et cytologie pathologiques sont destinés à travailler au sein des laboratoires et des cabinets médicaux d'anatomie et cytologique pathologiques du secteur public et privé.

Ils travaillent en collaboration et sous la responsabilité des médecins Anatomopathologistes

CONTACTS

Responsable de formation : Pr. Françoise PIARD – Dr. Nicole LAURENT

Tél. 03 80 39 33 45

mail nicole.laurent@chu-dijon.fr

Composante de rattachement : UFR MEDECINE